

*Délibération du Conseil d'Administration du 22 Mars 2024*

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mars à 18 h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Aubigny-Les Clouzeaux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du conseil municipal de la mairie de la Commune déléguée d'Aubigny, sous la présidence de Madame Michelle Grellier, Maire et Présidente du C.C.A.S.

Nombre de membres en exercice : 17

Date de convocation du Conseil d'Administration : 08 mars 2024

**Présents** : Michelle Grellier, Catherine Laille, Marcelle Brianceau, Joseph Jousseau, Huberte Rapiteau, Joseph Fortin, Paul Texier, Danielle Soulat, Louis Bruillot, Marie-Josèphe Ouvrard, Annie Grollier, Fabrice Pondevie, Marcelle Arrivé.

**Absents, excusés** : Angélique Pasquereau, Karine Racaud, Stéphanie Eriteau donnant son pouvoir à Catherine Laille, Séverine Pajaud

**Secrétaire de séance** : Ouvrard Marie-Josèphe

**DEL 2024-03-011 :**

**Objet Bourse au permis**

BAREME TARIFAIRE : Le Conseil d'Administration, propose de modifier les montants d'attribution et les heures d'activités

QUOTIENT FAMILIAL	MONTANT DE LA BOURSE	NOMBRE D'HEURES D'ACTIVITES
QF < 400€	1300€	50 H
401 < QF < 500€	1100€	
501 < QF ≤ 700€	1000€	

CANDIDATURE : La candidature d'une jeune de 17ans est présentée. Le QF de la famille est de 528.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et du pouvoir,

- ADOPTE la nouvelle grille d'attribution de bourse au permis de conduire ;
- ADOPTE une application rétroactive de cette grille tarifaire au 01 janvier 2024 ;
- VALIDE la candidature présentée et l'attribution de d'une bourse au permis, pour un total de 1 000 €.
- DONNE tous pouvoirs à Madame La Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La Présidente du CCAS,



Michelle Grellier

Pour extrait conforme

**Affichage et/ou notification le**